



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

N/Réf : MR/01/09/23

BULLETIN N° 76 – Septembre 2023

***Le mot du Président :** après plus de 2 années de pandémie qui a eu notamment pour conséquence l'arrêt de la distribution de nos bulletins, mais pas l'arrêt de nos activités de surveillance concernant nos deux quartiers, nous vous présentons une liste des sujets qui seront développés dans notre prochain bulletin distribué sur Polangis et le secteur du Quai de la Marne. Cela vous donnera une idée du travail accompli et de celui qui nous attend pour les mois et années à venir, avec une équipe renouvelée et entièrement bénévole. Si vous n'êtes pas encore adhérent (e), votre soutien serait apprécié.*

Michel RIOUSSET

Rappel des objectifs de notre association :

L'ASEP, créée en 1975, est une association complètement apolitique, qui a pour but, dans le quartier de POLANGIS et dans celui du QUAI DE LA MARNE à JOINVILLE-LE-PONT :

- La préservation du caractère résidentiel ;
- La conservation de la vocation d'habitations basses avec jardin ;
- La protection des espaces verts ;
- La sauvegarde contre toute dérogation et extension de droit d'origine privée ou collective ;

Ainsi que le développement harmonieux de la qualité de la vie.

Et d'ester en justice devant toutes juridictions, tant judiciaires qu'administratives, pour assurer le respect dû à l'objet social de l'association, et pour assurer le respect des diverses réglementations régissant nos deux quartiers, réglementations tant nationales que régionales, départementales ou communales.

Les sujets d'actualité qui nous préoccupent actuellement, en dehors de la vérification continue des permis de construire, sont les suivants :

- 1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :** il devrait être validé en fin d'année et remplacera le PLU actuel. L'ASEP a participé à la concertation diligentée par le Territoire Paris Est Marne et Bois, et a fait part de ses remarques sur le registre du Commissaire-enquêteur. L'Etat veut imposer une sur-densification de la petite couronne de Paris et le combat sera rude ...
- 2. Fermeture de l'ANAS :** cet établissement bien connu sur le plan historique et pour la qualité de son restaurant, a fermé subitement fin juillet. Il est en vente. L'ASEP sera particulièrement vigilante afin que ces bâtiments protégés dans le PLU ne soient pas dénaturés.
- 3. Projet Franco-Suisse sur la PMI :** un projet immobilier est en cours. Des réunions ont eu lieu avec les riverains, L'ASEP ayant participé à la dernière d'entre elles. L'ASEP attend qu'un permis de construire soit déposé et accordé afin de pouvoir l'examiner.
- 4. Projet immobilier sur le site du Théâtre Dyrek :** l'ASEP a examiné le permis de construire qui, sur plan strictement réglementaire, semble légal. Nous rappelons que la disparition du C.O.S. (coefficient d'occupation des sols), favorise malheureusement de telles sur-densifications.

- 5. Publicités sauvages :** l'ASEP a signalé en Mairie plusieurs cas de panneaux illégaux en façades de pavillons, ou sur des clôtures, afin de les faire retirer.
- 6. Réglementation sur le canal de Polangis :** l'ASEP a demandé à la Mairie de rappeler aux riverains les bonnes pratiques, notamment l'interdiction du bétonnage des berges.
- 7. Autoroute A4/A86 :** nous continuons notre combat commencé il y a plus de 40 ans pour obtenir de vrais écrans anti-bruit. Les panneaux en verre sont tagués et tombent dans la Marne et sur la voirie ...
- 8. Projet de forêt urbaine :** nous avons été consultés par la municipalité sur ce projet qui doit être réalisé sur les délaissés de l'autoroute à Polangis et avons obtenu la suppression d'une cage à drones qui aurait apporté de grandes nuisances aux riverains.
- 9. Devenir du site du « Petit Robinson » :** le Territoire T10 a acheté la parcelle pour en faire un projet encore très flou, devant intégrer le Musée de Nogent. Pas de concret prévu avant 2025 au mieux ...
- 10. Devenir du site de L'Horloge :** une société a racheté le site protégé dans le PLU à la Ville, pour un projet de résidence hôtelière qui ne devrait pas voir le jour, au mieux, avant 2025. L'ASEP reste très vigilante sur la protection de cet ensemble architectural et historique exceptionnel.
- 11. Projet « ARTEMISIA » Rue Nouvelle :** l'ASEP avait été consultée. Le permis est légal et l'opération va redynamiser ce quartier défiguré par le passage de l'autoroute A4. A noter que nous avons participé à toutes les réunions du Comité de Pilotage pour la rénovation du Quai de la Marne.
- 12. Classement des arbres remarquables :** une liste établie par l'ASEP il y a fort longtemps a été remise, à sa demande, au service urbanisme de la Ville, afin qu'un certain nombre d'arbres soient protégés dans le PLU intercommunal. A noter que toutes nos demandes de protection des arbres de la commune avaient été rejetées par les différentes municipalités. Mais les temps ont changé ...
- 13. Problème des frelons asiatiques :** bon à savoir, le Territoire T10 prend à sa charge la destruction des nids. Appeler le 0 800 00 66 94 (numéro vert). Plusieurs cas ont été signalés sur nos quartiers.
- 14. Projets sur l'Avenue Gallieni :** l'ASEP a participé à toutes les réunions de concertation sur la « requalification » de cette artère menée conjointement par la Ville et le T10. Nous ne pouvons intervenir pour le côté Palissy, mais resterons très vigilants pour le côté Polangis.

✂-----

**UNISSEZ-VOUS EN ADHERANT A L'A.S.E.P. ET
FAITES CONNAITRE NOTRE ACTION QUI EST VOTRE. WWW.ASEP-JOINVILLE.FR**

Mme, Mlle, Mr
Prénom Profession (facultatif)
Adresse
Courriel

Désire adhérer, ré-adhérer à l'ASEP. Ci-joint, en règlement de ma cotisation un chèque bancaire ou CCP au nom de l'ASEP. **La cotisation pour l'année 2023-2024** est fixée à 10 € pour une personne seule, et à 20 € pour un couple et plus pour les bienfaiteurs, à adresser au siège de l'association (11 avenue de Diane) à l'attention de Madame la Trésorière de l'ASEP.